

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt, le vingt-cinq février à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

F. Ballester, M. Foidart, D. Guillaume, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, D. Renouf, MF. Guillemot, Z. Dano, S.Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Henault, L. Detrez, M. David, M. Le Teuff, PY Le Grogneq, P. Le Bec Danse, V. Robin Cornaud

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Pascal Cormier à Mme Françoise Téroute
M. Georges Thiery à M. Daniel Guillaume
Mme Cécile Jourdain à Mme Arlette Buzaré
M. Lucien Monnerie à M. Jean-Jacques Marteil

Absent excusé :

Yvon Robert

Secrétaire :

Marylise Foidart

Date de la convocation	18 Février 2020
Date de l'affichage	19 Février 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	32

2020-23 WSA : renouvellement de la convention

Rapporteur : J. Grévès

La West Surf Association (WSA), club labellisé par la Fédération Française de Surf est le premier club de surf en Bretagne et se classe dans les premiers nationaux.

Depuis 2007, la WSA fait partie des 9 clubs français classés 3 étoiles par la Fédération Française de Surf sur la cinquantaine de clubs référencés.

Le club guidéolois compte de nombreux compétiteurs classés et développe des centres de perfectionnement, du surf scolaire, une école de surf et de skate et un surf camp fonctionnant sur les périodes de vacances scolaires.

Au niveau local, la WSA mène deux actions : l'option Surf du collège Saint Jean et l'initiation au surf des CM2 des classes de l'école de Prat Foën.

La convention définissant les modalités administratives, techniques et financières entre l'association et la Ville arrivant à échéance, **il est proposé son renouvellement.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Sports, de la Jeunesse, des Affaires Scolaires et de l'Enfance du 28 janvier 2020,

DÉCIDE de reconduire à l'identique la convention conclue avec la WSA pour la période 2019/2020 et ainsi de maintenir la subvention de 10 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « West Surf Association » pour une durée d'un an.

A l'unanimité

**Pour extrait conforme,
Guidel, le 26 Février 2020
Le Maire,
Joël DANIEL**

